



Situation du Gruyère aux États-Unis

Le Président de l'Interprofession du Gruyère, M. Oswald Kessler et le CEO du groupe Emmi, M. Urs Riedener, ont convenu que l'Interprofession du Gruyère et le groupe Emmi s'engagent à se rencontrer rapidement afin de finaliser un accord relatif à la défense et à la promotion de l'appellation Gruyère AOC, en particulier aux États-Unis.

Il y a une conscience mutuelle que le groupe Emmi, et particulièrement Emmi Roth USA, s'engagera activement et constructivement afin que la marque «Gruyère» ainsi que les appellations analogues soient protégées aux États-Unis, ceci dans les meilleurs délais. L'objectif commun doit être que la dénomination Gruyère aux États-Unis soit utilisée exclusivement pour le Gruyère AOC.

L'Interprofession du Gruyère salue l'évolution positive de ce dossier et compte sur l'engagement du groupe Emmi en faveur du Gruyère AOC. Elle apprécie les déclarations d'intention manifestées ci-dessus ainsi que les importants investissements dans le cadre de CHF 30 millions consentis ces dernières années dans le secteur du Gruyère AOC en Suisse qui démontrent l'engagement de Emmi en faveur du Gruyère AOC.

La cohésion de la filière du Gruyère AOC est le gage de son succès sur le plan national et international.

Interprofession du Gruyère

Contact :

Groupe Emmi	Sybille Umiker	079 708 16 96
Interprofession du Gruyère	Philippe Bardet	079 317 82 61